

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUE, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 21 juillet 1845.

CIRCULAIRE DE LA GAUCHE CONSTITUTIONNELLE,

« La gauche constitutionnelle, disions-nous dans notre dernier numéro, veut réveiller l'esprit public qui sommeille, raviver le patriotisme qui s'éteint; mais pour cela elle ne fait pas à l'opinion publique des avances suffisantes. » Prouvons-le.

La querelle de la gauche constitutionnelle avec le gouvernement date de loin; elle se révéla énergiquement dès le jour où M. Laffitte se retira du pouvoir. On se rappelle avec quelle vivacité les chefs de l'opposition combattirent le ministère du 13 mars; la question était posée ainsi: Vous méconnaissiez l'esprit de la révolution de 1830, disait-on, à Casimir Périer; vous n'obéissez pas à ses tendances. Au dehors, vous sacrifiez tout à la peur de la guerre; vous nous abaissez dans l'opinion des peuples; vous nous faites faire une halte dans la boue. Au dedans, votre politique est étroite, égoïste, tracassière; vous accablez la presse de procès, vous ne respectez pas la liberté individuelle, vous nous privez du droit d'association conquis par la révolution de 1830. Vous n'êtes pas les continuateurs de la révolution de 1789, vous ne voulez pas que les Français soient les citoyens d'un état libre, vous voulez simplement des sujets obéissants.

Le compte-rendu vint exposer nettement tous les griefs de l'opposition. Que de faits se sont accomplis depuis cette époque! On nous a dotés des lois de septembre; on a fait la loi sur les associations; nous avons eu les répressions sanglantes des émeutes de juin et d'avril, puis les influences de cour; on a réduit en système l'intimidation et la corruption, et aujourd'hui la charte mutilée ne nous offre plus que des garanties fictives. Nous ne parlons pas de la politique extérieure: on sait qu'elle vient d'aboutir à l'indemnité Pritchard!

Dans la position actuelle, que devait faire l'opposition? Remonter, ce nous semble, aux faits précédents; montrer les liens qui les rattachent à ceux qu'elle flétrit, et établir que les uns et les autres sont le produit d'un système qu'il faut à tout prix modifier. Alors on aurait vu toute l'importance des élections prochaines, et elle ne serait pas taxée d'impuissance.

L'opposition constitutionnelle devait prendre pour programme électoral la restauration de nos libertés violées, l'exécution légale de la constitution, et y ajouter quelques vues d'amélioration. Depuis 1831, elle combat pour la saine interprétation de la révolution de 1830, pour la loyale exécution des lois; pourquoi ne pas se proposer pour but le retour à la légalité et à la constitution? Pourquoi ne pas se placer largement sur le terrain qu'on a choisi? C'est au nom de l'ordre public et de la légalité qu'on a enrayé la révolution; il est temps qu'on explique à l'aide de quelles ruses on a rendu la légalité illusoire. Voyez ce qui se passe: la loi sur la garde nationale est ouvertement violée, la loi municipale interprétée judaïquement, l'institution du jury faussée; avec les lois de septembre on a inventé la complicité morale; les exigences fiscales sont sans frein; le clergé s'est mis au-dessus du concordat; en Afrique,

on a aggravé les rigueurs du code pénal militaire et créé des peines barbares; nous retrouvons partout l'arbitraire à la place de la loi; l'esprit de réaction détruit l'esprit de progrès; la révolution de 1830 promettait de continuer l'ère d'émancipation de 1789, et nous voyons la misère publique grandir chaque jour, l'antagonisme industriel prendre de déplorables développements, l'agiotage marcher tête levée.

Le devoir de l'opposition est de réagir contre ces mauvaises tendances et contre toutes ces violations des lois. Il est bon sans doute de s'occuper du traité du Maroc, de stigmatiser l'indemnité Pritchard, de parler de corruption électorale; toutefois, ce ne sont là que des conséquences de faits antérieurs qui ont autant de gravité et qu'on ne peut accepter sans mentir au compte-rendu et abandonner la révolution de 1830.

A travers les diverses péripéties ministérielles qui se sont succédé depuis l'avènement du 13 mars, nous avons souvent entendu parler d'une haute influence qui se faisait trop sentir, d'une pensée immuable qu'il fallait dompter. D'où vient que dans sa circulaire la gauche constitutionnelle ne nous dise pas un mot de la pensée du régime, pas un mot de la cour? Mais la question fondamentale à vider n'est-ce pas une question de prérogative? A-t-elle donc oublié sa fameuse maxime: *Le roi règne et ne gouverne pas*? Il nous semble pourtant que le ministère du 29 octobre a singulièrement mis à découvert la personne royale; que de fois n'a-t-il pas attribué à la couronne ses propres actes pour éviter la responsabilité qui pouvait l'atteindre?

En 1839, l'opposition ne se montrait pas si commode sur ce point, et elle ne se faisait pas faute de dire qu'elle voulait forcer la couronne à rentrer dans les limites de la constitution. Elle avait raison assurément; car, tant que l'influence parlementaire ne sera pas prépondérante, tant qu'elle ne dominera pas la cour et qu'elle ne sera pas assez puissante pour forcer les ministres à suivre avant tout ses volontés, les résolutions qu'elle prendra seront vaines; on se rira de ses cris et de ses reproches, et quand elle aura pendant douze ans réclamé avec persistance une réforme financière, on lui prouvera qu'on est en mesure de toujours la refuser.

Nous le disons sans détour, l'équilibre constitutionnel est détruit. Pourquoi ne pas le déclarer hautement? Quand le parlement voit des déviations à la constitution, il doit les redresser; pour qu'il les redresse, il faut évidemment lui en donner le conseil et le diriger dans cette voie. Qui peut le faire utilement, sinon l'opposition? A-t-elle peur d'un conflit parlementaire? Alors qu'elle courbe la tête, qu'elle se croise les bras et qu'elle laisse faire; car pour sauver le pays des éventualités qu'elle prévoit, il faut bien lui créer une force de résistance contre l'arbitraire, et lui indiquer une voie régulière de réforme et de progrès. Mais cette force, où la chercher, si dans l'ordre légal et constitutionnel elle n'existe plus? Cette voie de progrès, comment la trouver, si elle est traversée par un obstacle irrésistible?

On le voit, nous posons nettement la question de prérogative, et en le faisant nous n'étonnerons personne. Le pays ne se paie plus vaines paroles et de fictions; conservateurs, opposants dynastiques, radicaux, légitimistes savent tous où en sont les choses. La presse, en produisant les faits qui se déroulent devant nous, empêche qu'on se méprenne sur la réalité de notre position. On sait bien que nous allons droit au gouvernement absolu et que la prérogative de la couronne a pris une extension illimitée; on sait qu'elle ira encore en croissant, et que bientôt elle n'aura plus que des assemblées consultatives autour d'elle. On ne détruit pas les formes constitutionnelles, mais on vicie l'essence de la constitution. On semble même ne pas craindre des jours mauvais.

L'opposition est moins confiante; elle redoute des secousses violentes et veut les prévenir. Nous l'en louons; c'est un résultat qu'elle doit rechercher. Mais pour l'obtenir, il faut que les brèches faites à nos institutions soient réparées, que nos droits soient consolidés et nos charges publiques allégées; il faut enfin que la révolution de 1830 soit interprétée selon son véritable esprit, et la constitution exécutée loyalement. Pour accomplir une pareille œuvre, l'opposition constitutionnelle trouvera dans le pays de nombreuses sympathies. Elle peut la commencer, nous l'y convions. En le faisant, elle ravivera l'esprit public, et elle prouvera qu'elle n'a pas perdu le souvenir de ses précédents et qu'elle comprend ses devoirs.

Nous reviendrons sur les points que nous venons d'aborder.

Paris, le 19 juillet 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Jusqu'à ces derniers jours, le roi s'était montré fort opposé à la dissolution de la chambre. Toutes les fois que ses ministres lui parlaient de cette mesure, il la repoussait par cette seule objection: « A quoi bon? N'avez-vous pas une majorité qui vous soutient et qui vous soutiendra aussi longtemps que vous le voudrez? Elle est faible, j'en conviens; mais qui vous garantit que vous en obtiendrez une plus forte? » Et à cela les ministres avaient beau répondre que tous les rapports des préfets leur donnaient, à cet égard, les plus grandes espérances, le roi ne paraissait pas convaincu; il répétait toujours: « Mais attendez donc; rien ne vous presse. »

Depuis quelques jours, il s'est opéré un changement très-notable dans l'esprit et dans les dispositions de Louis-Philippe. Il est vrai que, pour l'amener à modifier ses idées, on a agi sur lui avec une habileté et un ensemble qui ne pouvaient pas ne pas produire quelque effet.

— M. Dubois (d'Angers), ancien procureur général, ancien conseiller à la cour royale de Paris, ancien député de Maine-et-Loire, vient de mourir.

— Les manifestes de la gauche et du centre gauche paraissent avoir convaincu les honorables députés de l'extrême gauche qui sont à Paris, — et presque tous y sont encore, — qu'il ne leur était pas permis de garder le silence alors que deux autres fractions de l'opposition prenaient la parole et faisaient un appel au pays. Se taire, ce serait agir comme si l'on avait donné sa démission, et l'extrême gauche a vis-à-vis de l'opinion publique une situation trop forte et trop supérieure pour qu'il puisse lui convenir de la chan-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 22 JUILLET.

Revue Dramatique.

GRAND-THÉÂTRE.

PHÈDRE ET Mlle RACHEL.

Notre Grand-Théâtre était dans l'attente de quelque événement nouveau, et voilà que tout-à-coup ses voûtes ont retenti d'accents depuis longtemps oubliés, ses échos endormis se sont réveillés au bruit des applaudissements, et l'on a senti comme un tressaillement qui annonçait qu'un dieu allait paraître sur la scène. Polichinelle et Pasquin sont rentrés dans la coulisse, et la tragédie, enveloppée dans les longs plis de sa robe antique, s'est avancée avec sa marche mesurée, ses traits corrects et sa voix pompeuse; le dieu a parlé, et, reportant dans le passé ses souvenirs classiques, le public d'aujourd'hui, si maniéré, si bourgeois, s'est trouvé transporté dans les champs poétiques de la Grèce, et a applaudi la Phèdre de Racine comme le peuple de Rome ou d'Athènes applaudissait celle de Sénèque ou d'Euripide.

C'est qu'en effet, de toutes les productions tragiques de Racine, *Phèdre* est la plus passionnée, la plus profonde et la plus hardie, celle qui a coûté à son auteur le plus de travail et le plus d'étude du cœur humain. Ce n'est pas que cette œuvre obéisse à toutes les règles classiques, et que dans son ensemble il n'y ait pas de reproches à lui adresser; nous croyons même qu'au point de vue du plan et de la distribution générale, *Phèdre* est inférieure aux autres tragédies de Racine. Tout le drame se renferme et se concentre dans un seul personnage, dans une seule passion qui porte en elle son excitation, son développement et sa fin, qui s'agrandit à mesure qu'elle veut elle-même se détruire, et qui se condamne au moment où elle veut s'absoudre. Mais le poète a trouvé dans cette passion des contrastes si frappants, des variations si subites, des intérêts si opposés; cette passion s'est montrée si vaste et si profonde, que la scène peut à peine la contenir lorsqu'elle se fait jour par toutes les blessures d'une âme torturée par l'amour, le désespoir et les remords.

Phèdre aime Hippolyte, fils de Thésée, et Thésée est le père d'Hippolyte et l'époux de Phèdre; ainsi, cet amour ne se contente pas de l'adultère; il va jusqu'à l'inceste.

Rendre cet amour coupable, criminel, digne de pitié et de pardon, voilà le problème. On raconte qu'un jour Racine, se trouvant chez Mlle de la Fayette, soutint qu'avec du talent on pouvait sur la scène faire excuser de grands crimes et inspirer même pour ceux qui les commettent plus de compassion que d'horreur, et ce fut à la suite de cette pensée qu'il créa *Phèdre*.

En effet, Phèdre aime; son amour est criminel dans sa pensée, dans ses aspirations. Elle semble plus coupable à mesure que sa passion devient plus vive; mais aussi ses remords sont plus grands, ses souffrances plus cuisantes; elle s'abhorre elle-même davantage; de sorte que l'étendue de la faute trouve dans l'intensité d'une passion que rien n'a pu détruire son excuse et sa punition.

Eh bien! écoutez Phèdre, suivez le développement de son amour, et vous trouverez dans la tragédie païenne une lutte inspirée par des sentiments chrétiens. L'amour de la fille de Minos inspirera votre pitié, et ses remords votre pardon. Au milieu de ces combats intimes, de ce travail de la conscience, on voit que Racine, au moment où il terminait ce chef-d'œuvre, était lui-même dans cet état d'indécision et de terreur religieuse qui lui fit abandonner à trente-huit ans la scène tragique pour se réfugier dans les œuvres sacrées. Et puis, n'entendez-vous pas au milieu des remords de Phèdre, de ces craintes toutes divines, un écho sorti du cœur de cette malheureuse La Vallière? et Phèdre retirée en elle-même, consumant ses nuits dans les pleurs, n'est-ce pas la secrète horreur dont s'enveloppe la maîtresse du roi dans le cloître des Carmélites?

Aussi Phèdre nous intéresse, et malgré tout le pompeux de la tragédie, toutes les formules classiques, toutes les invocations mythologiques, elle oublie cet héroïsme égoïste qui, dans presque toutes les passions tragiques, étouffe l'amour par la froideur de la vanité et de l'orgueil. Phèdre est faible dans son amour, Phèdre avoue sa souffrance, Phèdre, en un mot, a le sentiment chrétien; voilà pourquoi nous nous passionnons pour elle. Voilà ce qui fait dire au janséniste Arnauld, qui, dans la rigueur de ses principes, condamnait toutes les autres pièces de théâtre, que la tragédie de *Phèdre* respire la morale la plus pure.

Aussi Racine n'a rien négligé pour rendre son œuvre plus saisissante. On voit les passions passer par tous les degrés pour arriver ensuite au paroxysme de la fureur et du désespoir. Et d'abord Phèdre paraît faible, vacillante comme un flambeau prêt à s'éteindre; la voilà,

Cette femme mourante et qui cherche à mourir. C'est d'abord de l'accablement, de la faiblesse, de la défaillance; mais tout-à-coup son cœur a tressailli. Cet amour qui, à mesure qu'elle le détruit, renaît sans cesse avec de nouvelles souffrances, comme les entrailles de Prométhée sous le bec du vautour, cet amour à la fin, après des hésitations cruelles, des réticences pleines d'angoisses, se fait jour. OÉnone, sa nourrice, sait tout. La passion de Phèdre a une confidente, mais ce n'est pas assez. A mesure qu'elle augmente, elle a aussi besoin de plus de retentissement; il faut qu'Hippolyte l'apprenne. Ce n'est plus la femme qui sèche dans les feux, dans les larmes, qui se plaint dans la nuit, qui couve la passion sur son cœur, se laisse déchirer par elle plutôt que de jeter une parole d'aveu; c'est un long cri de désespoir qui monte au ciel et qui descend aux enfers pour y trouver des juges ou des complices. Et comme si l'exci-

tation n'était pas assez grande, comme si cet amour ne trouvait pas assez d'ardeur en lui-même, la jalousie vient encore se mêler à ce combat plein de terreur. Ajoutez alors Didon à Phèdre, et cette passion, ne pouvant plus trouver d'aliments à dévorer, finira par se dévorer elle-même.

..... *Notumque furens quid femina possit.*

Couvrez tous ces sentiments, si terribles, si cruels et pourtant si vrais, d'un langage magnifique, de formes éloquentes; que chaque vers ait son énergie et soit comme un trait de feu parti du cœur; qu'à chaque moment de la passion il suive ses inflexions et ses variations; que chaque mot ait sa couleur propre et soit comme un cri touchant de douleur et d'amour, et vous aurez ce chef-d'œuvre devant lequel Voltaire se prosternait en disant de Racine: « Non, je ne suis rien auprès de cet homme-là! »

Les personnages qui se meuvent autour de Phèdre abandonnent comme à dessein, et pour servir de contraste, toute grande excitation. Les amours d'Hippolyte et d'Aricie sont d'une monotonie glaciale. On a même reproché à Racine (reproche qui serait facile de combattre) d'avoir rendu Hippolyte amoureux, ce qui fit dire au poète: « Et sans cela qu'aurait-il dit nos petits-maitres? »

L'importance de Thésée et son aveugle crédulité ont également fourni matière à des critiques qu'il est puéril d'entreprendre quand on a devant soi la figure si belle, si passionnée et si saisissante de Phèdre.

Quel est l'acteur capable de rendre dans une sublime expression cette Phèdre si tourmentée? Qui pénétrera dans le temple sans crainte de le profaner? Qui touchera au livre sacré sans éprouver une secrète répulsion? C'est qu'il faut une grande audace pour aborder une si grande entreprise. Eh bien! Rachel, cette enfant consacrée, après avoir écouté longtemps le dieu, après s'être pénétrée de ses secrets, agitée et tourmentée par lui, s'est présentée à la foule dans tout le désordre de la passion, dans tous les égarements de l'amour, conservant, même au milieu de l'inceste et de l'adultère qu'elle traîne après elle, la pureté dans la forme et la chasteté dans le langage, mêlant à ses desirs criminels le cri d'une conscience timorée qui la tient sans cesse éveillée. Avec quelle puissance dans l'intelligence, quelle vigueur dans l'expression, Rachel a saisi les nuances infinies du rôle! Avec quel art elle a su trouver dans les mille replis de cette passion des cris de terreur et des accents de pitié, savante dans les détails magnifiques où le poète s'élève jusqu'au lyrisme, femme dans l'amour, chrétienne dans l'horreur qu'elle s'inspire, et partout noble, pleine de précision, avec des poses et des gestes dignes de la statuaire antique!

Le vers conserve sa clarté, la diction est pure, et chaque mot produit son effet en prenant sa couleur propre. Seulement, il y aurait peut-être trop de concentration dans ce talent. Chaque hémistiche pèse trop dans le vers; les phrases sont trop pressées, trop resserrées dans cette vigueur d'expression qui les rassemble trop uniformément. Il n'y a plus de phrase, plus de vers, plus d'hémistiche, plus de syllabes; il n'y a qu'un cri, un cri plein

ger contre une autre qui pourrait laisser croire qu'elle a abdiqué et qu'elle désespère ; elle dira donc, à son tour, ce qu'elle pense de l'état de nos affaires, et elle essaiera d'indiquer au pays ce qu'il y aurait à faire pour y porter remède. Nous espérons que, sous peu de jours, son manifeste aura pris place à côté de ceux de la gauche et du centre gauche.

— L'autorité vient de prendre une mesure aussi brutale qu'impolitique à l'égard des charpentiers. Elle a fait main-basse sur l'argent qu'on distribuait chez la mère des compagnons aux ouvriers sans ouvrage, sur les registres qui contiennent la comptabilité relative à ces secours ; elle a arrêté les compagnons qui se trouvaient dans la maison, le mari de la mère et la mère elle-même, M^{me} Linnard. On se perd en conjectures sur cet acte qu'on peut dès maintenant qualifier d'insensé, car les ouvriers sont dans leur droit strict en refusant le travail à des conditions qu'ils jugent insuffisantes, comme les maîtres sont dans le leur en n'accordant pas d'autres conditions.

On a fait des arrestations, les ouvriers sont restés calmes ; on a envoyé dans les ateliers des soldats ex-charpentiers, les ouvriers civils sont restés paisibles et forts dans leur droit. Que veut-on qu'ils fassent ? Qu'ils meurent de faim, puisqu'on prend l'argent qui provient de leurs légitimes économies ? La mesure est donc brutale et injuste. Elle est aussi impolitique, car le compagnonnage ne lie pas seulement entre eux les ouvriers charpentiers, il associe les ouvriers du bâtiment et d'autres corps de métier. Quelques rivalités existent entre diverses sectes de compagnonnage ; la violence ordonnée par le ministère contribuera à les effacer, et cette franc-maçonnerie, plus forte encore et moins divisible, rassemblera toutes ses forces pour lutter, pour lutter également, bien entendu, et par l'inertie, en subvenant aux besoins des frères persécutés. Ajoutons que la mesure est inutile et qu'on ne réduira pas les ouvriers à accepter un salaire dont ils prouvent l'insuffisance. Déjà des ateliers dont le principe est l'association se sont formés et fonctionnent à Paris. Ils fonctionnent sous la protection de la loi. La multiplication de ces ateliers donnera, on le conçoit, autant de points d'appui aux ouvriers, même à ceux qui sont sans travail, et les entrepreneurs qui n'ont pas adhéré aux propositions si raisonnables des travailleurs comprendront trop tard l'étendue de leur faute.

— Les membres des deux chambres ont été convoqués aujourd'hui pour lundi prochain. L'ordre du jour annonce une communication du gouvernement. Cette communication n'est autre chose que l'ordonnance de clôture de la session.

Bulletin de la Bourse de Paris du 19 juillet 1845.

Les chemins de fer adjugés ont été pour la plupart très-délaissés. Quant aux lignes à adjuger, on a recherché les promesses d'actions de la compagnie du Nord Charles Lafitte, Blount et Co. Il est toujours question du mariage de cette compagnie avec MM. de Rothschild, et c'est ce qui donne sans doute à ses promesses d'actions la faveur dont elles jouissent, quand celles des compagnies rivales sont à peu près délaissées.

Trois pour cent.....	83	30	Caisse Lafitte.....	1150	»
Quatre pour cent.....	»	»	Obligations de Paris.....	1450	»
Quatre et demi pour cent.....	»	»	CHEMINS DE FER.		
Cinq pour cent.....	121	60	Saint-Germain.....	1030	»
Emprunt de 1844.....	»	»	Versailles (rive droite)...	460	»
Trois pour cent belge.....	»	»	— (rive gauche).....	277	50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	102	»	Paris à Orléans.....	1147	50
Cinq pour cent belge.....	»	»	Paris à Rouen.....	»	»
Cinq pour cent napolitain.....	101	50	Rouen au Havre.....	840	»
Cinq pour cent romain.....	104	1/2	Avignon à Marseille.....	950	»
Cinq pour cent portugais.....	»	»	Strasbourg à Bâle.....	255	»
Trois pour cent espagnol.....	»	»	Orléans à Bordeaux.....	661	25
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	»	»	Orléans à Vierzon.....	750	»
Banque de France.....	3230	»	Amiens à Boulogne.....	605	»
Comptoir d'Escompte.....	»	»	Bordeaux à la Teste.....	»	»
Banque belge.....	642	50	Montereau à Troyes.....	513	75

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 17 juillet.

La chambre, après avoir entendu MM. Passy, Teste et le ministre des finances, passe au vote de l'article 9, dont M. Beugnot a demandé le rejet. Cet article est adopté. 50 membres environ se sont levés contre l'adoption.

Les derniers articles du budget sont adoptés sans discussion.

La séance est levée.

Séance du 18 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

d'angoisse, mais qui étouffe à force de concentration. On aimerait un peu plus d'abandon, moins de surveillance sur le ton à donner à chaque mot ; on voudrait que la tragédienne s'oubliait un moment pour que l'effet qu'elle va produire fût plus inattendu et plus saisissant.

On reproche à Rachel de manquer d'expression dans la figure ; mais il faut considérer que l'amour de Phèdre est un amour tourmenté, un amour qui tend sans cesse à se réprimer lui-même ; c'est une ardeur intérieure qui consume, qui éteint toute joie et qui projette sur la figure une lueur lugubre. Le profil pâle, triste et même un peu sec de la tragédienne est ce qui convient à cette passion qui dépouille la figure de ses charmes, comme un feu souterrain détruit toute verdure et toute fraîcheur sur le sol qui le renferme.

Nous nous sommes un peu étendu sur cette création de Rachel, parce que c'est celle où la tragédienne rencontre les plus grands effets et se trouve dans toute la beauté de son magnifique talent.

Dans le rôle si touchant de Marie Stuart, Rachel a trouvé des accents qui ont pénétré jusqu'à l'âme. Le public, dans son enthousiasme, l'a rappelée deux fois dans la même soirée.

Nous devons louer l'acteur Quélus, de l'Odéon, pour la manière dont il a compris le rôle de Melvil. Tony, dans celui de Leicester, a trouvé de belles inspirations et s'est fait applaudir à côté de Rachel.

Nous ne dirons rien des autres acteurs ; il serait peu généreux et peu loyal de les attaquer sur le terrain de la tragédie.

Revenez donc à vos rôles, Messieurs et Mesdames ; déchaussez le cothurne, rentrez dans la boîte à poudre et mettez vos gants. Nous-même, *improba cornu*, composons notre visage et reprenons cette figure sévère que vous avez quelque peu déridée lorsque vous vous êtes montrés superbement dans votre accoutrement antique. Quoi ! le père noble en peau de tigre ! Ne voyez-vous pas qu'il éternue ? Passez-lui donc sa tabatière et son mouchoir. Quoi ! l'ingénue qui se transforme en Aricie faisant de la métaphysique en amour ! le raisonneur qui se noie dans les flots de la mythologie ! les jeunes premiers rôles, l'amoureux dandy, le don Juan de la scène, ne me trompé-je point ? n'est-ce pas lui que j'aperçois sous la blanche et chaste tunique d'Hippolyte ? *Spectatum admitti, risum teneatis, amici* ?

LE FILS DU FISCAL.

(Suite.)

Rosario fend le cercle de soldats, d'oisifs, d'aguadores ; elle se jette comme une lionne sur la petite gitana, et lui crie au visage :

— Est-ce toi qui m'as volé mon enfant ?

La gitana reste interdite, pâle et tremblante.

— Voleuse d'enfant ! répète la mère, où est mon petit Cristoval ? Ré-

M. LE BARON FEUTRIER prononce l'éloge funèbre de M. Aubert, enlevé à la chambre le 18 février dernier.

La chambre ordonne l'impression de ce discours.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer de Tours à Nantes et de Paris à Strasbourg.

M. CH. DUPIN appelle l'attention de M. le ministre des travaux publics sur la direction à donner au chemin de fer de Tours à Nantes. A Angers, deux tracés sont en concurrence : l'un qui contourne la ville, l'autre qui la traverse en partie. Je ne saurais trop recommander à M. le ministre des travaux publics de prendre en grande considération, dans le choix qu'il fera entre ces deux tracés, les intérêts de la population d'Angers.

M. DUMON, ministre des travaux publics. : Les deux tracés seront étudiés soigneusement par l'administration. Une enquête a été ordonnée à cet effet, et le préopinant peut être sûr que tous les intérêts engagés dans la question seront sauvegardés.

Les articles du projet sont successivement adoptés sans discussion.

On procède à un scrutin sur l'ensemble.

En voici le résultat :

Nombre des votants.....	90
Boules blanches.....	82
Boules noires.....	8

La chambre a adopté.

La chambre reprend le scrutin sur le projet de loi tendant à proroger l'art. 3 de la loi du 11 juin 1842, qui met à la charge des départements et des communes les deux tiers des indemnités à payer pour les terrains nécessaires à l'établissement des chemins de fer.

En voici le résultat :

Nombre des votants.....	101
Boules blanches.....	99
Boules noires.....	2

Est encore adopté, sans discussion, le projet de loi relatif à l'établissement d'un bassin à flot à Saint-Nazaire.

Nombre des votants.....	98
Boules blanches.....	94
Boules noires.....	4

La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la fixation du budget des recettes pour l'exercice 1846.

M. DUBOUCHAGE signale le déficit de nos budgets. Depuis bien des années, dit-il, la somme des dépenses dépasse toujours celle des recettes. On ne peut les équilibrer qu'en accroissant les unes ou en diminuant les autres. L'impôt n'a pas été augmenté, il est vrai, en ce sens qu'aucun nouvel impôt n'a été établi ; cependant les charges de l'état se sont accrues.

Afin de prouver ce qu'il avance, l'orateur établit ici par des chiffres que les recettes sont loin d'être suffisantes pour couvrir les dépenses.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, répond que la situation n'a rien d'inquiétant, et que la France peut, sans compromettre son avenir financier, continuer les grands travaux votés par les chambres.

M. DUBOUCHAGE insiste.

Les divers articles du projet sont ensuite mis aux voix et adoptés sans discussion.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants.....	105
Boules blanches.....	102
Boules noires.....	3

La chambre adopte.

La séance est levée.

Les journaux anglais sont tout pleins d'indignation contre le drame affreux des cavernes du Dahra. Cette indignation serait honnête et louable si elle partait du cœur, mais elle n'est qu'un calcul de la part de ceux qui n'ont pas de pitié pour les victimes de l'industrie manufacturière anglaise, pour les Irlandais que tuent littéralement la misère et la faim. Un journal, d'ailleurs, laisse passer le bout de l'oreille, et il le fait de la façon la plus maladroite. « Si la France, dit le *Morning Advertiser*, veut se soustraire à la réprobation de ce brillant fait d'armes, elle doit, sans plus tarder, agir sans miséricorde envers ses auteurs. Certes, nous sommes résolus plus que jamais à ne pas nous reposer avant d'avoir chassé de chez les *inoctensifs Taïtiens* la soldatesque capable de se porter à d'ignobles excès. Il faut que l'Angleterre interpose son autorité ; il faut qu'elle affranchisse les sujets de la reine Pomaré de la possibilité d'être cuits dans le four du vaillant colonel Pelissier. »

pondras-tu ? Voyons donc !

Et elle la secoue brusquement, violemment ; mais la petite reste muette. On s'écrie, on se presse autour de l'enfant ; le peuple s'émue et menace de la lapider ou de la jeter à l'eau. On crie : A la sorcière ! Les alguazils arrivent ; la gitana tombe à genoux et demande grâce. La mère implacable répète toujours :

— Rends-moi mon enfant ! Qu'as-tu fait de mon enfant ? Aie pitié de moi, ou je n'aurai pas pitié de toi !

Mais la gitana ne pouvait rien dire, sinon qu'elle a obéi à la vieille mendicante qui l'a renvoyée de l'église au moment où le petit Cristoval s'approchait, en lui ordonnant d'aller l'attendre sur la place. On l'emmène en prison, pour lui en rouvrir le lendemain la porte et la rejeter sur le pavé ; le pavé est son gagne-pain.

Cependant Rosario reste consternée comme une statue de la douleur, sans voir cette foule qui l'environne, qui la plaint et la regarde. Alors quelqu'un de la foule s'approche et lui dit :

— Senora, je vous plains ; mais rassurez-vous.

— Me rassurer !

— L'enfant se sera égaré.

— Perdu ! perdu !

— Quelque ame charitable l'aura ramené au logis.

— Quelle idée ! Et moi qui reste là, folle !

— Etes-vous retournée chez vous, senora ?

— Non, j'y cours.

Quoiqu'elle tremble à la pensée de perdre son dernier espoir, de trouver son logis vide et muet, elle part résolument ; mais au même instant, quand elle se soulaite des ailes pour aller plus vite, une main de fer la retient.

— Prenez garde ! lui dit-on.

Et aussitôt une foule de voix s'écrient :

— A genoux ! à genoux !

— Une procession sort de l'église.

Dona Rosario essaie en vain de faire quelques pas ; les voix tonnantes de ceux qui la plaignaient tout-à-l'heure redisent menaçantes :

— A genoux ! à genoux !

La procession défille ; on porte le saint-sacrement à un grand d'Espagne qui se meurt, et pour des Espagnols, en pareil cas, tout doit s'arrêter, vengeance, justice, colère et pitié.

Rosario reste immobile.

— A genoux donc devant Dieu, si vous voulez que Dieu vous rende votre enfant ! lui dit une femme du peuple.

La pauvre mère tombe agenouillée sur la terre, le cœur mordu par l'angoisse, palpitante, comptant les minutes et les secondes ; elle regarde défiler lentement la procession silencieuse, et dans ce silence elle écoute,

M. le ministre des finances vient, à l'occasion de la loi relative au retrait et à la démonétisation des monnaies de billon, insérée dans notre numéro d'hier, de porter à la connaissance du public l'avis suivant :

« Des instructions sont données pour que les pièces de 6 liards, de 10 centimes à la lettre N, de 15 sous et de 30 sous soient reçues dans les caisses publiques, quelle qu'en soit la somme, en acquittement des contributions et des revenus publics, savoir : les pièces de 6 liards et de 10 centimes jusqu'au 31 décembre 1845, et celles de 15 sous et de 30 sous jusqu'au 31 août 1846. Bien que ces monnaies doivent continuer d'avoir cours jusqu'aux époques indiquées pour chacune des deux catégories, les pièces reçues dans les caisses publiques ne seront pas remises en circulation, et ne pourront plus entrer, même comme appoint, dans les paiements à faire aux créanciers de l'Etat. »

On écrit de Saint-Petersbourg, à la date du 30 juin, au *Constitutionnel* :

« On est préoccupé dans notre capitale d'un incident grave auquel a donné lieu une collision survenue entre M. le ministre de la justice, M. le comte Panim, et M. le comte Bulow, rédacteur des lois russes. Le premier déclare que les tribunaux ne sauraient marcher, tant les lois sont défectueuses.

» L'empereur Nicolas, ayant été instruit de ce débat, a ordonné, par un ukase du 19 juin, au lieutenant-général Malinowski, chef de la 1^{re} division d'infanterie, ainsi qu'au lieutenant-général Gurko 1^{er}, de siéger au sénat, attendu que, comme ces généraux ont donné des preuves irrécusables de leur habileté à faire marcher leurs divisions, l'empereur est convaincu qu'ils feront également bien marcher le sénat. »

Chronique.

Don Carlos est arrivé à Lyon dans la soirée de samedi. Le dimanche, il a assisté à la messe à l'église de Saint-Jean ; le soir, il y a eu à l'hôtel où il était logé réception des réfugiés espagnols. Le clergé s'est montré plein d'empressement autour de lui. Nous ignorons le jour de son départ.

— Le festival de M. Berlioz a eu lieu hier, tel que nous l'avions annoncé. Il n'avait pas réuni un public aussi nombreux qu'on l'avait espéré. Le prix trop élevé des cartes d'entrée n'était pas à la portée de tous les amateurs de musique ; d'ailleurs le dimanche, qui est habituellement consacré aux plaisirs de la campagne, était un mauvais choix.

M. Berlioz, qui veut se faire entendre au véritable public lyonnais, annonce un nouveau festival pour jeudi prochain 24 de ce mois. Nous en publierons le programme.

— Hier, dans la soirée, un jeune homme a été frappé d'apoplexie foudroyante sur la place des Terreaux. Il a été transporté chez M. Vernet, pharmacien, où de prompts secours lui ont été administrés. Nous ignorons s'il a pu être rappelé à la vie.

— Le crédit se montre fort resserré à Lyon, ce que l'on attribue à la rareté du numéraire et plus encore à la déconfiture de diverses maisons de commerce.

On appréhende de nouvelles catastrophes.

— Nous avons déjà fait entendre les réclamations des habitants de la place de l'Homme-de-la-Roche, qui se plaignent de manquer d'eau potable dans ce temps de chaleur et d'être réveillés à trois heures du matin par la détonation des coups de mine. Nous les engageons à s'adresser directement à l'administration ; leur voix sera peut-être mieux entendue.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Il y a soixante ans, les *turgotines*, qui étaient déjà un progrès, car avant elles il n'y avait pas de service régulier, mettaient un jour et demi pour aller de Bourg à Lyon. Chalamont et Montluel étaient les étapes de ce voyage. Plus tard on a pu faire ce trajet à son choix en un long jour ou en une longue nuit.

» C'est à la route de Villars que nous devons l'avantage d'avoir vu s'établir, en concurrence, deux véritables diligences qui, par l'une ou l'autre des deux routes, vont à Lyon en six heures et permettent ainsi d'effectuer en un seul jour le double trajet, aller et retour. Maintenant voici que, la concurrence aidant, plusieurs de ces voitures ont fait ces jours derniers le trajet en 4 heures 20 minutes ; le prix du transport est descendu au-dessous de cinq francs, et le nombre des départs directs est de trois par jour, sans compter le passage de deux autres voitures venant de Besançon.

» Le chemin de fer sera-t-il le dernier mot de cette célérité ?

comme si la voix du petit Cristoval allait résonner joyeusement à ses oreilles.

Ceci, Madame, est un trait caractéristique des mœurs espagnoles. Souvenez-vous que c'est en Espagne que l'étiquette défendait de toucher à la reine, même pour la sauver lorsque son cheval emporté allait la broyer sous ses sabots ferrés d'argent ; que l'étiquette défendait à tout autre qu'à tel noble camérist d'éteindre le brasero dont la vapeur asphyxiait son roi esclave ; qu'un courtisan brûlait son palais où il avait dû donner l'hospitalité à un traître par ordre de l'empereur Charles-Quint, et qu'un jeune seigneur incendiait sa maison afin de sauver sa dame dans ses bras.

Cependant le temps passe, terrible dans sa rapidité comme l'éclair et la foudre. Dona Rosario se relève et va droit devant elle comme une idiote. Tantôt elle regarde le ciel, comme si elle cherchait une trace dans l'air ; tantôt ses yeux sont fixés à terre, comme si elle cherchait l'empreinte de deux petits pieds sur le sol. Enfin elle arrive à son logis et le trouve vide. Là où cette douce voix retentissait, bruyante, joyeuse, étourdissante, le silence morne. Au haut de l'escalier elle rencontre son mari, don Andrés. Deux interrogations se croisent :

— Où est Cristoval ?

A cette double question, pas de réponse. Le mari reste stupéfait de douleur. Ce *fiscal* était père ; il tenait à l'humanité par ce côté sacré. Les tiges aiment bien leurs petits.

La mère veut descendre l'escalier et courir, Dieu sait où, dans la rue, dans les champs, dans la montagne ; mais elle tombe sur les marches, épuisée, et sa tête se meurtrit aux ciselures de fer de la rampe. Elle se soulève un peu, la figure sanglante, et pousse don Andrés en lui disant :

— Mais allez donc ! mais courez donc ! mais cherchez-le donc !

Le mari, hébété, descend l'escalier, et la mère reste évanouie sur les marches.

L'enfant ne se retrouvait pas.

A partir de ce jour, dona Rosario prit le deuil et ne sortit plus de chez elle que pour aller à Notre-Dame d'Atocha, dans la chapelle où elle croyait toujours voir son enfant, où elle l'avait vu pour la dernière fois, où elle l'avait perdu, où elle espérait le retrouver un jour.

Chez elle, quelle nuit sombre ! Plus d'enfant derrière les buissons du jardin ! On donne la volée aux oiseaux de la volière ; on brise la barrière toute chargée de plantes grimpantes qui entoure la pièce d'eau ; nul enfant, bruit et joie dans la maison, ne peut y tomber désormais ! O cheveux blonds lissés avec amour, petites mains jointes pour la prière, qu'êtes-vous devenus ?

A cette heure, Cristoval tremble peut-être en haillons dans la poussière du chemin, sous le bâton d'un mendiant, sans pain dans son écuelle, la joue maigre et pâle, ses doux yeux ternis par les larmes. A cette pensée, la cœur de dona Rosario se brisait.

Les semaines, les mois, les années se passèrent.

est probable que, par la ligne projetée, le chemin de fer aura 80 kilomètres de longueur et exigera moins de 2 heures pour le trajet. Un des avantages du rail-way sera, outre la célérité, l'avantage de plusieurs départs par jour, sans qu'il soit nécessaire de retenir sa place; car il suffit, pour les convois de chemins de fer, de se présenter au moment du départ. »

— Le tribunal de police correctionnelle de Saint-Etienne, après des débats qui ont duré près de quatre heures, a prononcé aujourd'hui son jugement dans l'affaire de la coalition des compagnons menuisiers de Saint-Etienne.

Tous les prévenus, au nombre de sept, ont été condamnés à vingt jours d'emprisonnement et solidairement aux dépens; ce sont les nommés Richard, André Riou, Escoffier, Désestre, Flachon, Milliard et Héritier.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Le tribunal de Bourg a assisté hier en corps aux obsèques de M. Charrassin père, juge suppléant et ancien avocat, qui vient de décéder dans sa 76^e année. Le droit romain et la connaissance pratique de l'ancienne jurisprudence n'avaient pas tari chez lui la verve sarcastique qui le distinguait au palais, ni effacé le goût des travaux littéraires qui ont occupé ses derniers loisirs. Comme adjoint de la mairie de Bourg, M. Charrassin donna en plusieurs occasions des preuves d'obligeance privée qui ont laissé des souvenirs de gratitude. Le barreau, des fonctionnaires et des citoyens nombreux ont suivi le cortège de deuil, qui était conduit par ses deux fils et par M. Perrier, député de l'Ain, son beau-frère; »

CÉRÉALES. — MARCHÉ AUX GRAINS ET FARINES DE LA GUILLOTEIRE.

Samedi 19 juillet 1875.

Le marché était assez bien approvisionné, mais les ventes étaient difficiles.

COURS.

Blé	de 24 f.	» c. à 24 f.	50 c.	les 100 kilog.
ou	de 47	75	à 48	» l'hectolitre.
Seigle	de 11	50	à 12	» —
Orge	de 10	»	à 10	50 —
Avoine	de 6	»	à 6	75 —

FARINES.

Les affaires en farines sont presque insignifiantes au cours suivant : Les premières qualités. . . de 44 f. à 45 f. » c. la balle de 125 kilog. Les secondes qualités. . . de 44 à 42 »

Spectacles du 21 juillet.

GRAND-THÉÂTRE. — Catherine II, tragédie, jouée par M^{lle} Rachel. — Le Mari de la Veuve, comédie.

CELESTINS. — Rita l'Espagnole, drame. — Michel Perrin, vaudeville.

COLISÉE. — GYMNASE ÉQUESTRE DE M. BASTIEN-FRANCONI.

Aujourd'hui lundi 21 juillet.

Les Français en Afrique, action militaire à grand spectacle. — La Poste royale. — Nouveaux exercices des artistes anglais. — La Polka nationale, par M^{lles} Bastien et Paul. — Intermèdes des clowns. Les bureaux seront ouverts à six heures et demie. On commencera à huit heures. Demain mardi, relâche.

Tribunaux.

Testament au profit d'une communauté religieuse; personne interposée.

Le tribunal civil de Bordeaux vient de juger récemment un procès auquel on ne saurait donner trop de publicité.

Voici un résumé des faits que rapporte la *Gazette des Tribunaux* : « Au mois de septembre 1829, M. Lamarque, habitant la commune de Baumarchès, département du Gers, décéda, laissant une fortune considérable et sept enfants pour la recueillir.

» En 1832, M^{me} Lamarque voulut se rapprocher de sa famille, et alla en effet se fixer à Bordeaux avec Eugénie, l'une de ses filles. Bientôt M. l'abbé Morel, supérieur du couvent de Notre-Dame, devint le directeur de M^{me} et M^{lle} Lamarque.

» Que se passa-t-il dans les entretiens fréquents, dans les conférences secrètes qui se multiplièrent entre le directeur et la jeune pénitente? Toujours est-il que le 9 avril, de très grand matin, M^{lle} Eugénie Lamarque, sans parler à sa mère, quitte son domicile, se rend dans une chapelle où elle s'arrête quelques instants, puis, sous l'escorte de M. l'abbé Morel, prend le chemin de la rue du Palais-Galien, où les portes du couvent de Notre-Dame, préparées à la recevoir, se referment sur elle pour toujours.

» Ces procédés si cruels envers la plus tendre des mères avaient sans doute été dépeints aux yeux de l'ardente novice comme une victoire sur nos faiblesses, un sacrifice agréable à Dieu. Ainsi aban-

donnée, M^{me} Lamarque attend sa fille, la cherche pendant une journée entière; aucune voix ne répond à l'angoisse de ses supplications. Le soir, une lettre lui annonça que tout était accompli.

» Le coup fut terrible et la blessure mortelle.

» La santé de M^{me} Lamarque devint languissante; le mal fit tout à coup des progrès rapides; elle mourut au mois de juillet 1836.

» A peine M^{lle} Lamarque eut-elle pris le voile, que des achats de terrain et des constructions signalèrent sa présence. La somme énorme de deux cent mille francs que M^{lle} Lamarque avait retirée de sa famille disparut ainsi dans le couvent, ne laissant d'autres traces que les acquisitions faites au nom de la communauté et la splendeur subite de ses édifices.

» De tout son riche patrimoine il ne restait à M^{lle} Eugénie Lamarque qu'une somme de trente mille francs. Il importait d'assurer ce capital à la communauté; à cet effet, M^{lle} Lamarque, étant tombée malade, fit un testament par lequel elle instituait M. l'abbé de Scorbac son légataire universel. Pour M^{lle} Lamarque cet abbé était un étranger; seulement il vivait dans l'intimité de M. l'abbé de Salinis, l'un des chefs spirituels de la communauté.

» M^{lle} Lamarque décéda le 14 octobre, et, chose singulière, ses sœurs ignorèrent sa maladie. Une lettre formulaire leur fit savoir le 15 octobre qu'elle avait rendu son âme à Dieu.

» Les parents de M^{lle} Lamarque ont formé, devant le tribunal de Bordeaux, une demande en nullité du testament fait en faveur de la communauté de Notre Dame, sous le nom de M. l'abbé Scorbac.

» Le tribunal, le 28 juin dernier, a fait droit à cette demande; il a prononcé la nullité du testament et condamné l'abbé Scorbac en tous les dépens. »

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Haro de Caen* :

« M. de Salvandy vient d'adresser aux préfets une circulaire, afin qu'ils aient à joindre aux titres des parents qui sollicitent des bourses pour leurs enfants la cote de leurs contributions. C'est un acte qu'il faut louer, car il évitera pour l'avenir le scandale de bourses accordées à de riches et effrontés mendiants.

» Le conseil municipal de Caen ne ferait pas mal d'entrer dans cette voie. Sans doute, quelques uns des enfants auxquels il accorde des bourses au collège de notre ville sont de bons sujets; mais beaucoup parmi eux appartiennent à des parents aisés et qui pourraient facilement payer la pension. Si nous ne citons pas ici des noms propres, on comprendra, croyons-nous, notre réserve. Si cependant les bourses étaient distribuées comme elles l'ont été jusqu'à ce jour, nous serions obligés d'examiner sérieusement les droits des parents.

» Nous savons qu'on nous objectera que les parents des enfants pauvres qui, par leurs services, pourraient avoir des droits aux quarts et aux demi-bourses, ne peuvent se charger de payer le surplus; mais alors nous inviterons le conseil municipal à demander qu'il ne soit accordé que des bourses entières, si le mode adopté doit priver certains enfants, dont les parents sont méritoires, du bénéfice de l'éducation gratuite. »

— On lit dans le *Courrier du Haut-Rhin* :

« Des voyageurs arrivés de la Suisse rapportent que le directeur de la maison de détention de Zurich, qui s'était enrichi aux dépens des prisonniers, dont plusieurs sont morts de faim, vient d'être condamné aux travaux publics à perpétuité. Sa femme, qui, dit-on, surpassait son mari dans cette horrible spéculation, subit le même sort. »

— On a substitué, pour l'armement des douanes, les mousquetons à l'usage de la gendarmerie aux fusils jusqu'ici employés. Les anciens fusils des directions de Nantua, Besançon et Strasbourg sont dirigés sur Marseille, pour être vendus à des armateurs à charge d'exportation.

— L'*Echo du Nord* publie aujourd'hui de tristes détails sur l'incendie qui vient de dévorer, à Roubaix, l'immense et colossale filature de coton de MM. Motte-Bossut et C^e. A l'annonce de cet affreux sinistre, tous les pompiers de Roubaix sont accourus en toute hâte; tous leurs efforts ont d'abord tendu vers un seul but, sauver les quarante ou cinquante ouvriers répandus dans les divers étages de la fabrique, qui ne pouvaient s'échapper par l'unique escalier, alors déjà entouré de flammes de tous côtés. On y est heureusement parvenu, sans accidents graves, en employant des sacs de sauvetage et des cordes.

Le feu, qui paraît avoir pris par des magasins situés non loin et au dessus de l'emplacement qu'occupent les générateurs, s'est

communiqué avec tant de rapidité aux étages supérieurs, que, malgré la promptitude des secours et le jeu de treize à quatorze pompes qui sont arrivées sur lieux, il a été impossible de l'arrêter.

On n'a eu heureusement la perte d'aucune personne à déplorer, et, parmi les quinze ou vingt qui ont été blessées, il en est peu qui le soient dangereusement.

Ce vaste établissement était assuré par diverses compagnies pour la somme de 874,000 fr.; mais la perte réelle est évaluée à plus de 1,095,000 fr. Dans cet atelier, 18,000 broches marchaient presque jour et nuit, et la carderie seule, où fonctionnaient plus de 80 cardes, est évaluée à plus de 240,000 fr. Malheureusement, sauvée par l'impétuosité des pompiers pendant l'incendie, elle a été en partie anéantie le lendemain par la chute des murailles.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

LUCERNE. — Le conseil de guerre juge et condamne en même temps que le tribunal criminel. Quatre militaires qui avaient pris la fuite au moment de se battre pour la cause des jésuites ont été condamnés à cinq ans de réclusion et un cinquième à six ans de la même peine. Cette sentence est sans appel, et les pauvres soldats ont aussitôt été jetés dans la maison de force.

Le 9 du courant, le même conseil de guerre avait à juger vingt-six citoyens, la plupart soldats de la réserve, qui, par des circonstances de famille, n'avaient pu se rendre à l'appel de leurs chefs. Le conseil en a condamné dix-sept à deux années de réclusion, et il a renvoyé les autres devant le tribunal correctionnel.

Quant au tribunal criminel, il a condamné, le 10 du courant, soixante-quinze adversaires des jésuites, qui ont pris part aux derniers événements, à la peine de dix mois de réclusion.

Comme on le voit, ce canton ne sera plus bientôt qu'une vaste prison. On sait qu'il y a aussi un grand nombre de réfugiés.

La police lucernoise vient d'interdire la vente du portrait du docteur Steiger et des portraits des trois gendarmes qui l'ont délivré.

ESPAGNE.

« Par la *Ville de Madrid*, arrivée hier matin 14, dit un journal de Marseille, on a appris que le gouvernement espagnol avait fait mettre à Barcelonne l'embargo sur trois bateaux à vapeur, le *Secundo Gaditano*, le *Balear* et le *Mercurio*, dans la nuit du 12 au 13. On ne dit point à quel service on les destine. On pensait seulement que c'était une mesure de précaution et qu'on les tenait prêts à prendre la mer à tout événement. On ajoute que deux bataillons s'étaient tirés des coups de fusil à Molins-del Rey, et que la reine avait quitté nuitamment Barcelonne à bord de l'*Isabelle II*.

» Cette dernière nouvelle, ajoute le journal, paraît dénuée de fondement. Nous la reproduisons comme un bruit sans authenticité. »

Diverses correspondances tendent à infirmer toute la seconde partie de cette note. Un ordre du jour, daté de Saint-André-delpalmar, porte que les rebelles ont été battus. Deux d'entre eux ont été pris et fusillés; quarante-cinq autres jeunes gens ont été arrêtés et mis à la disposition du gouvernement. Un décret de la reine porte qu'une contribution extraordinaire de 10,000 réaux serait imposée aux populations où le tirage au sort n'aurait pu avoir lieu, pour chaque individu qu'elles auraient dû fournir, et la même somme pour chaque jeune homme qui, désigné par le sort, désertait. Quel pays que celui où le gouvernement peut se livrer impunément à de telles exactions!

Les insurgés de Catalogne ont arrêté l'eau minérale que l'on conduisait à Barcelonne pour l'usage de la reine. Les hommes employés à ce service ont été faits prisonniers. « Voilà, s'écrie tragiquement *el Castellano*, un acte de barbarie inouïe et qui caractérise bien la fraction révolutionnaire du parti progressiste.

Le gérant responsable, B. MURAT.

PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET. — Le rapport approuvé par l'Académie royale de Médecine sur ces pilules ne laisse aucun doute sur les avantages qu'elles présentent pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments affaiblis soit par l'âge, soit par les maladies. Aussi les médecins les prescrivent-ils de préférence à tous les autres ferrugineux.

On devra rejeter comme contrefaite toute préparation qui serait offerte sous la dénomination de *Pilules de Vallet*, et qui ne porterait pas sur l'étiquette la signature Vallet. — Dépôt à Lyon, chez M. André, pharmacien, place des Célestins, et chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; à Rive-de-Gier, chez M. Rigaut; à Tarare, chez M. Michel; à Thizy, chez M. Bouvier.

Le père s'était consolé. Don Andrés était un véritable homme de justice, sec, pédant, cruel et cupide; l'habitude de voir le crime de près lui avait fait un cœur de bronze. Il était le digne représentant de cette morale facile qui consiste à jeter l'anathème sur le pauvre diable qui vole un pain pour nourrir ses enfants criant la faim, et à donner une poignée de main au riche banqueroutier qui va reprendre les affaires. Pour lui, le succès justifiait toujours les moyens. Dans son métier de fiscal, il eut beau jeu pour mettre ses principes en pratique. Il fit marché du sang de la vie et de l'honneur de malheureux qui valaient souvent mieux que lui. Sangsue avide, il se servit de son pouvoir pour pressurer comme une éponge toutes ces misères qui relevaient de lui. Les voleurs éhontés, qui pouvaient gonfler de piastres les poches de sa robe de fiscal, trouvèrent en lui un avocat. Les prévenus politiques seuls ne purent jamais le corrompre, ni par les prières de leurs femmes, ni par les sanglots de leurs filles; les piles de quadruples même virent échouer leur éloquence en pareil cas. Citons un trait sur cent.

Un soir, — il était depuis deux mois fiscal à X..., en Biscaye, — un homme embossé dans son manteau, comme disent les Espagnols, entre dans sa chambre à l'improviste. Le fiscal surpris, peut-être un feu éfrayé, se lève et dit :

— Qui êtes-vous? qui vous a ouvert la porte de la maison?

— Mon vieux Perez qui m'a reconnu, répond l'inconnu. Auras-tu moins de mémoire que lui?

Il ouvre son manteau, se jette dans les bras du fiscal, le serre sur sa poitrine.

Don Andrés se dégage, le regarde fixement, et recule blême comme un mort.

— Diego Figueroa!

— Eh bien! oui, Diego, le frère de ta Rosario. Mais ne perdons pas de temps en surprise et en exclamations. Tu dois avoir une cachette ici?

Troublé, ému, bouleversé, don Andrés fait cependant un signe de dénégation.

— Je suis poursuivi, continue Diego. Il faut que tu me caches; je suis de ceux qui ont crié vive la constitution, et les partisans *del rey netto* ne plaisaient pas, tu sais. Il s'agit de me fusiller si l'on me trouve; ce n'est pas que je craigne la mort, mais je suis jeune, j'ai encore ma mère, et si je puis gagner les Pyrénées...

— Je n'ai pas de cachette, murmure d'une voix étranglée don Andrés. Et cela t'effraie déjà pour moi, bon frère! Mais sommes-nous fous de trembler? que diable s'aviser de chercher un ami de la constitution chez le fiscal de la province?

Et Diego se met à rire avec cette bonne humeur et cette charmante insouciance qui n'appartiennent qu'à la jeunesse.

Jugez, Madame, des trames de don Andrés. Il donne son beau-frère à tous les diables. Il craint qu'on ne l'ait reconnu ou vu entrer, qu'on

n'entende sa voix. La sueur perle ses cheveux hérissés. Cependant, que faire? Don Andrés balbutie et se trouble, si bien que Diego s'aperçoit de son embarras, rougit et dit sèchement :

— Ne croyez pas, Andrés, que je veuille compromettre le mari de ma sœur. Si vous ne pouvez me recevoir, je pars.

Et le généreux jeune homme, quoique sachant bien que la mort l'attend au seuil de la maison du fiscal, reprend son manteau qu'il avait laissé sur une chaise, et se dirige vers la porte, sans que don Andrés l'arrête par un seul mot.

En ce moment, dona Rosario, avertie par Perez, se précipite dans la chambre, prend Diego par le bras et le conduit dans un de ces caches pratiqués dans l'épaisseur des murs, et qui datent, en Espagne, de la domination des Maures. Tout cela est fait avec la promptitude de l'éclair et sans qu'une parole soit prononcée de part ni d'autre.

Presque aussitôt des coups de crosse de fusil font gémir la porte de la maison.

— Ouvrez! crie à Perez le digne fiscal, qui a retrouvé sa voix et son énergie, quoique son visage porte encore l'empreinte d'une effrayante pâleur.

Lui-même descend au devant des nouveaux venus. C'est un officier du régiment de Zamora suivi de quelques soldats. L'officier salue don Andrés, et lui dit d'une voix brève :

— Señor fiscal, on a vu entrer ici un homme enveloppé d'un manteau il y a quelques minutes.

— C'est vrai, répond don Andrés.

— Et cet homme a été reconnu pour don Diego Figueroa, votre beau-frère.

— C'est parfaitement juste.

— Vous avouez, c'est bien. Ainsi, vous l'avez accueilli, vous lui avez donné l'hospitalité?

— Je l'avoue.

— Vous l'avez caché ou vous lui avez donné les moyens de fuir?

— N'allons pas si vite, señor, répond don Andrés en relevant fièrement la tête. Auriez-vous, par hasard, quelque cousin envieux de ma place?

— Que voulez-vous dire? demande l'officier surpris.

— Je veux dire que je connais mon devoir, señor, et que je n'y faillirai pas. Oui, le coupable Diego est venu chercher asile dans ma maison, mais il n'y a trouvé qu'un cachot; oui, don Diego est, non pas caché, mais emprisonné ici. Loin de l'aider à fuir, je ne l'ai accueilli chez moi que pour le livrer à la justice.

L'officier recule épouvanté; il n'ose en croire ses oreilles; il ne peut penser que cette infâme trahison soit une vérité; sans doute don Andrés se joue de lui et se jactonne.

Mais don Andrés le conduit lui-même à la cache où Rosario avait entraîné son frère. On l'y trouve sous un amoncellement de robes et de mantilles de la pauvre femme, derrière la ruelle de son lit, tandis qu'elle fei-

gnait de dormir, la malheureuse! Je ne vous décrirai pas cette scène; il est des choses que le cœur comprend et que le récit glace. Diego ne regarda pas don Andrés. Il se leva et embrassa Rosario, qui se traîna à ses pieds et embrassait ses genoux avec des larmes et des cris convulsifs en lui demandant pardon, et lui dit seulement ces mots :

— Pauvre sœur!

Don Diego fut fusillé le lendemain. Il fixa hardiment ses yeux sur les canons de fusils braqués devant lui et commanda le feu. Il ne fut que blessé à la première décharge, blessé aux deux bras et au col. Il se releva, mit la main sur son cœur et commanda la seconde décharge en disant avec une sorte de joie naïve :

— Il ne bat pas plus vite.

Cette fois il ne se releva pas.

Plusieurs de ses compagnons, amis de la constitution, traqués, désespérés, sans ressources, se réfugièrent dans les montagnes de San-Andrian, qui sont entre Saint-Sébastien et Galarreta, bourg de la province d'Alava, en Biscaye. Là, ils menèrent bientôt la vie de guerrilleros et de bandits.

On les poursuivait avec beaucoup de rigueur. Mais les paysans, qui avaient pitié de leur détresse, les protégeaient, et ils ne tardèrent pas à se rendre redoutables sous le nom de *trabucayres*. On leur donnait ce nom parce qu'ils n'avaient pour armes que de vieux mousquets appelés en espagnol *trabucos*. Avec ces trabucos, ils mettaient à contribution les riches voyageurs, et, grâce à ces aumônes forcées, ils parvenaient à vivre et à renouveler leurs haillons. Mais quand l'hiver eut rendu les communications plus rares, leur situation devint très précaire.

Sur ces entrefaites, don Andrés de Solis fut mandé en Castille par un vieil oncle avaré dont il devait hériter et qui était atteint d'une maladie mortelle. Malgré le fâcheux état des routes, que les glaces et les neiges rendaient presque impraticables, il n'hésita pas à partir.

Lorsque la voiture de don Andrés se fut engagée dans les défilés de la sierra de San-Andrian, le fiscal se sentit involontairement envahi par un pressentiment mélancolique.

Ces montagnes, couronnées de pins d'une hauteur extraordinaire, sont si escarpées que le chemin semble grimper comme un chamois pour en atteindre le sommet. Tant que la vue peut s'étendre, on ne voit que des déserts coupés de ruisseaux clairs comme du cristal.

Vers le haut de la sierra, un énorme rocher s'élève au beau milieu de la route, comme pour fermer le passage et séparer ainsi la Biscaye de la Vieille-Castille.

Sous cette masse de pierres, je ne sais quel roi d'Espagne a fait percer une route par où passent les voyageurs, et qui ne reçoit de jour qu'à la faveur des ouvertures que ferment de grandes portes. Sous cette voûte, on trouve une hôtellerie qui est abandonnée l'hiver à cause des neiges.

A partir de la chapelle, la route commençait à descendre.

(La suite à un prochain numéro.)

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace, et de meilleur que la PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDER, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône,

FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1.

Trois médailles d'or. — Expositions 1839 et 1834.

Hôtel du Parc, chambre n° 3.

Les opticiens BLOCH préviennent le public qu'ils sont visibles jusqu'à leur départ, hôtel du Parc, depuis huit heures du matin

jusqu'à six heures du soir. Ils peuvent assurer ceux qui veulent les honorer de leur confiance qu'ils seront satisfaits au-dessus de leur attente.

Les cors, oignons, durillons, œils-de-perdrix, sont détruits en peu de jours avec le **TOPIQUE SAISSAC**. Il fait tomber la racine sans douleur, seul moyen pour obtenir une guérison certaine. — Dépôt chez M. Vernet, place des Terreaux, à Lyon.

Étude de M. Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, n. 5.

LE SAMEDI NEUF AOUT 1848, A MIDI, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, AURA LIEU DÉFINITIVEMENT ET SANS REMISE la vente volontaire d'une maison de campagne avec domaine rural, situés à Dardilly, lieu du Jubin, sur la mise à prix de 35,000 fr.

Ce domaine est de la contenance superficielle de 11 hectares 3 ares 20 centiares en bâtiments, cour, salle d'ombrage, jardin, pré, terre et vigne.

Dans la vente seront compris le cheptel, les foins et pailles, pressoir, cuvier, vases vinaires et tous les immeubles par destination.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Mital, avoué poursuivant, place de la Baleine, 5, ou à M^e Galliot, avoué assistant, quai de Bondy, n° 162. (5762)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE, RUE DES MARRONNIERS, 1, A LYON.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE MAISON
Située à Lyon, rue de Castries, 8.

Cette maison est composée de caves, rez-de-chaussée, entresol, quatre étages et greniers au-dessus.

La vente en aura lieu aux enchères le vingt-quatre juillet mil huit cent quarante-cinq, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, n. 1.

Pour les renseignements et pour traiter avant le jour fixé pour l'adjudication, s'adresser audit M^e Laforest, et à M^e Duguey, notaire à Lyon. (6636)

Étude de M. Berrod, notaire, rue de la Cage, 12. A VENDRE POUR CESSATION DE COMMERCE.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS de premier ordre, agencé tout à neuf, ayant une bonne clientèle. S'y adresser. (3012)

A vendre pour cause de maladie.

Un fonds d'épicerie existant depuis douze ans et situé dans un bon quartier de la ville. S'adresser rue de Sarron, n. 9. (3017)

A VENDRE POUR CAUSE DE SANTÉ.

Bon Fonds de Café-Restaurant, créé par son propriétaire depuis cinq ans, ayant douze chambres garnies bien meublées, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. Location très modérée; bail de neuf ans.

S'adresser à M. Barbolat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2. (3027)

A louer de suite ou à la Noël prochaine.

SIX PIÈCES dont deux parquetées, rue du Péral, n. 4, au 3^e étage.—Prix: 635 f. par an. S'adresser au concierge. (2897)

A CÉDER.

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE, à Simard, près Louhans (Saône-et-Loire). S'adresser à M. Sordet, titulaire. (3033)

A CÉDER.

CRÉANCE DE 5,000 F.
Sur Thizy (Rhône).

Cette créance a sa source dans une liquidation dont l'associé qui l'a achevée n'a produit aucun compte à personne.

En faisant des poursuites judiciaires et obtenant un rendement de compte strict, basé sur la comptabilité qui est en la possession de l'associé liquidateur, il doit avoir à se dessaisir aussi d'une autre assez forte somme, indépendamment de ladite créance de 5,000 fr. et des intérêts qui y sont dus depuis longues années.

Pour traiter de cette affaire, on peut s'adresser à M. Bedin, ancien notaire à Thizy, ou à M. Plasse aîné, maire de Saint-Vincent-de-Rhins.

Le cédant remettra une correspondance du liquidateur, laquelle a une importance pour former la demande pardevant qui de droit. (3029)

A CÉDER.

Le fonds et la clientèle d'un commerce très-honorable et d'un bénéfice annuel de 5 à 6,000 fr.

S'adresser à M. Xavier, poste restante, à Chalon-sur-Saône. (2997)

A VENDRE A L'AMIABLE,

Une belle Maison de campagne

DOUBLE,

Avec aisances et dépendances, cour, enceinte de murs, jardins et clos entourés de haies vives; le tout de la contenance d'environ 2 hectares 74 ares 27 centiares, situé à Saint-Loup-de-Varennes, à 7 kilomètres de Chalon, département de Saône-et-Loire, ayant, à l'est, vue sur les bords de la Saône, et à l'ouest, sur la route royale de Paris à Lyon.

S'y adresser, à M. Charvin, propriétaire. (3032)

EAUX MINÉRALES NATURELLES.

Vichy, Mont-Dore, Chateldon, Barèges, Vals, Saint-Galmier, Saint-Alban, etc.
Dépôt général, gros et détail, chez VERNET, place des Terreaux, 13. (8657)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, à Lyon.—Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à BOURG, chez M. Bichel; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous trois pharmaciens; à SAINT-ETIENNE, à la pharmacie Rigollet; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (8869)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables.—Remède *gratuit* si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime.—Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12.—Dépôts: à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais; et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrave, pharmacien, rue de l'Orme Sec. (8905)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant purgatif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acétés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.—Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8570)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

La Compagnie Lyonnaise du Balayage a l'honneur d'informer ses abonnés que ses bureaux sont transférés quai Bon-Rencontre, n. 63. Elle renouvelle en même temps ses offres de service pour le balayage des maisons, etc., à prime d'argent payable de six en six mois, après, ou en échange contre le produit des fosses d'aisance dont elle fait opérer le curage au moyen d'une pompe réunissant tous les avantages désirables: absence d'odeur et célérité dans le travail.

Le directeur, PICARD.

BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Le sieur Picard a l'honneur d'informer MM. les architectes, propriétaires et entrepreneurs qu'il a construit un modèle de souche de cheminée en plâtre verni et sa tête en fonte, qui dure à l'infini sans détérioration ni dégradation occasionnée par le ramonage. Il est placé dans ses hangars, rue de Jarente, 6.

Le sieur Picard invite MM. les amateurs à aller le voir. Il leur distribuera des prospectus. (2888)

A LOUER.

LA MANUFACTURE DE LA SAUVAGÈRE, A SAINT-RAMBERT-ILE-BARBE.

Ce bel établissement, aux portes de Lyon, sur une route servie par des omnibus, dans un village qui offre toutes les ressources nécessaires à une nombreuse population ouvrière, se compose de quatre grands bâtiments séparés par des cours et admirablement disposés pour toutes sortes d'industries, telles que tissage, filature, impression, etc. Il est également propre à un collège ou à une maison religieuse.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Sauvaneau, rue de la Liberté, n. 3, à Lyon. (3006)

AVIS AUX ENTREPRENEURS DE BATIMENTS

A VENDRE environ 1,500 carreaux en bon état.—S'adresser au concierge de la maison, quai Saint-Benoît, 51. (3031)

GAZ DE MONTÉLINART.

MM. veuve Morin Pons et Morin rappellent à MM. les actionnaires que le second versement est exigible depuis le 1^{er} juillet. (3034)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (9826)

Place des Terreaux, 5, Terrasse, 1^{re} porte.

PORTRAITS

Au Daguerrotypage, naturels ou coloriés,

D'UN GENRE IMITANT LA MINIATURE, et reproduisant la plus exacte ressemblance,

Par MM. A. B. et LOUIS COLOMB, de PARIS.

ON OPÈRE PAR TOUS LES TEMPS, même avec la pluie, de cinq heures du matin à six heures du soir. (3036)

DORURE et ARGENTURE

Par les procédés de MM. de Ruolz.

DÉSIR ET ARQUICHE.

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Magasin, place des Terreaux, Palais-des-Arts, 19. Fabrique, rue Tramassac, 22.

Couverts en pakfong chargés à 60 grammes d'argent; services de table ayant le poids, le son et la forme de l'argent, et réunissant en tous points les mêmes conditions sans en avoir les inconvénients, tels que capital mort ou chances de vol.

Lustres, lampes et candélabres en bronze pour églises ou appartements; services de limonadier et restaurateur.

Réparations de vieux bronzes et vieux plaqués. Le tout à prix fixe et garanti par le poinçon de la balance, comme la maison Christoffe et C^o de Paris.

NOTA. — Ne pas confondre les produits de ces deux fabriques avec ceux vendus chez différents marchands qui, quoique ayant la même apparence, ne sont chargés qu'à 5 ou 10 grammes d'argent par douzaine de couverts, et se détériorent après quelques mois de service. (7854)

DÉPÔT CENTRAL, THORTEL, PARFUMEUR, 19, rue de Bussy, A PARIS.
Toilette hygiénique de la peau.
Toilette hygiénique de la peau.
3 fr. le flacon: remise de 20 p. 100 sur vente de 10 flacons.
La Bouteille présente, sous une forme agréable, un agent d'usage de toutes les propriétés des Eaux d'effluents de Thizy. Elle agit promptement les boutons, rougeurs, taches couvrant le visage, etc.; engorgements sur la peau par quelque cause que ce soit.
Dépôts: Vernet, Lyon; Vases frères, Bordeaux; Thamin, Marseille; Albalade Vilat, Toulouse.

CAPSULES de RAQUIN
APPROUVÉES ET RECOMMANDÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme médicaments supérieurs aux capsules. Moins et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 9, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt chez M. Vernet, place des Terreaux, n. 13. (8560)

AVIS.

Il a été perdu, samedi 19 juillet, un portefeuille vert, doubles serviettes, contenant deux billets de 250 fr. de la banque de Lyon, quelques papiers sans valeur et trois lettres à l'adresse de M. Larget (Auguste), chez M. P. Burnet, commissionnaire à la gare de Vaise. Ce portefeuille a été perdu dans le trajet de la rue Basse-Ville à la rue des Templiers, et de là sur le quai des Augustins, 71, par la place du Collège, la rue Neuve, la rue de la Gerbe, la rue Grenette, la rue du Charbon-Blanc, la rue du Palais-Grillet, le passage de l'Argue, la place de la Préfecture, la place des Célestins, la rue des Templiers et le quai de la Saône. Les personnes qui pourraient le rendre voudront bien le porter chez M. P. Burnet, à la gare de Vaise. Il y aura bonne récompense. (2906)

AVIS.

Le sieur LONGLOIS, propriétaire en la commune d'Anse, près Villefranche, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il vient de découvrir dans sa propriété trois mosaïques romaines, qu'il vendrait pour enlever, ou il vendrait du terrain pour faire bâtir dessus. Ces mosaïques sont placées dans une des meilleures positions de la commune; on y jouit d'une belle vue. Elles possèdent sept couleurs de pierres différentes formant des oiseaux, des poissons, des vases, des feuillages et plusieurs autres dessins. Elles ont de sept à neuf mètres de largeur.

S'adresser, pour les voir, sur les lieux, au propriétaire. (3035)

AVIS.

L'administration de l'enregistrement et des domaines fera procéder le 9 août prochain, à une heure après midi, au ministère des finances, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture des papiers filigranés destinés à être timbrés. Cette adjudication aura lieu pour une durée de six ou neuf années, à partir du 1^{er} janvier 1846.

Les fabricants qui seraient dans l'intention de soumissionner pour cette fourniture pourront prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux de l'administration des domaines, à Lyon, où il se trouve déposé. (3905)

AVIS.

On demande des jeunes gens à appointements fixes pour faire la place dans Lyon et les villes environnantes.

S'adresser, de 10 heures à 2 heures, au Bureau des Publications historiques, place Neuve-des-Carmes, 14, à l'entresol. (3028)

AVIS.

Le seul dépôt du COSMÉTIQUE METTEMBERG, à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50.

Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible quiseule constitue l'éclaircissement du teint, la douceur, l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES.

Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (9118)

RESTAURANT A 1 F. 25 C.

Rue Saint-Côme, n° 7.

M. BERTHOLON a l'honneur de prévenir le public que, sur la demande de plusieurs personnes, il vient de disposer dans son restaurant, situé rue Saint-Côme, n° 7, au 1^{er}, d'un salon particulier pour une pension bourgeoise. Cela n'empêchera en rien de toujours servir des déjeuners à 75 c. et des dîners à 1 fr. 25 c. Ce restaurant ne laisse rien à désirer sous les rapports de la propreté et de la célérité dans le service. (2893)

MÉDAILLE D'HONNEUR

De l'Académie de l'Industrie.

BANDAGE HERNIAIRE

à pelote mécanique,

SANS SOUS CUISSES.

Approuvé par la Société de médecine de Lyon et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, Golay père et fils, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, n. 11. (3007)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, un sirop qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (9117)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulailherie, 19.